



Motion Indemnité Spécifique de Service

Les Ingénieurs des TPE réunis en congrès les 11 et 12 décembre 2003,

SUR LA NOUVELLE CIRCULAIRE 2003

PRENNENT ACTE des intentions affichées par la circulaire du 11 juillet 2003 concernant l'indemnité spécifique de service de rémunérer pour la première fois des situations d'intérim par une dotation spécifique ;

CONDAMNENT la profonde injustice qui consiste à exclure certains services de la dotation d'intérim, soit en raison de leur nature, soit en raison de leur taux de vacance de postes, et,

DENONCENT les disparités conséquentes et inexplicables entre les services qui ont reçu des dotations d'intérim, conduisant dans certains cas à des rémunérations dérisoires ;

REVENDIQUENT que le montant de la dotation d'intérim dans chaque service corresponde au montant économisé du fait de la vacance ;

FUSTIGENT l'administration qui a dégradé le dialogue social en autorisant les chefs de service à s'affranchir de toute obligation d'écouter la défense collective des individus ;

DENONCENT les lacunes délibérées de la circulaire en matière de cadrage des services ;

EXIGENT que cette circulaire fasse l'objet d'un réel remaniement dès 2004 pour son application par les services, afin que les utilisations abusives ou erronées disparaissent et que le dialogue social soit réintroduit ;

DENONCENT le retard pris dans la majorité des services dans l'information des agents et dans la communication à chacun d'entre eux de leur coefficient individuel et, donc, de leur dotation annuelle d'ISS, et,

DENONCENT l'impossibilité d'obtenir une suite à toute réclamation sur l'attribution de ce coefficient, contrairement à l'exigence de la circulaire ;

SUR LES PRINCIPES

PRENNENT ACTE que leur revendication relative à la mensualisation ait été entendue, mais ne se satisfont pas de l'augmentation de la valeur du point limitée à 1,5% pour 2004 (valeur du point 2003) après plusieurs années de stagnation ;

EXIGENT une réévaluation annuelle systématique de la valeur du point au minimum à la hauteur de l'inflation, sans oublier le rattrapage de la perte de pouvoir d'achat des cinq dernières années (1999-2003) ;

DEMANDENT la suppression des coefficients individuels et des coefficients géographiques avec alignement sur la valeur la plus élevée, pour permettre l'intégration dans le traitement indiciaire ;

EXIGENT le rattrapage immédiat du décalage de versement d'un an ;

REVENDIQUENT la revalorisation du coefficient de chaque grade pour atteindre 35 points au 1er niveau, 55 points au 2ème niveau, et 70 points au 3ème niveau de grade, accompagnement logique de la réforme statutaire ;

MANDATENT la Commission Exécutive afin de décider et mettre en œuvre les moyens qui s'avèreraient nécessaires pour la concrétisation de ces orientations, engagements et revendications.